

DELIBERATION N° 4 CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2022

Objet : Subvention 2022 au trail « Le Sourire d'Aurore ».

Secrétaire de séance : Florene TORRENT

Nombre de conseillers en exercice : 25

Nombre de voix

Présents : 18

Absents :

Pouvoirs : 5

Excusé : 2

Pour : 23

Contre :

Abstention :

Nomenclature acte : 9-1

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 25 FEV. 2022

Publié ou notifié le : 25 FEV. 2022

Présents : Marie BAILLARD, Marie-Noëlle DISDIER, Alice PRUD'HOMME, Sandrine REYMOND, Marie-José SAVOLDELLI, Florence TORRENT, Christian CANTON, Marcel CHAUD, Jean CONREAUX, Cyrille DRUJON D'ASTROS, Camille FAURE, Michel FRISON, Serge GIORDANO, Gilles PIERRE, François ROTH, Alain SANCHEZ, Serge THIVOLLE, Laurent VERNET.

Pouvoirs : Dominique BARNEOUD à Sandrine REYMOND.
Carine QUILICI à Alain SANCHEZ.
Bruno LAROCHE à Marie BAILLARD.
Michel CHEYLAN à Cyrille DRUJON D'ASTROS.
Didier PLUQUET à Marcel CHAUD.

Excusés : Marie-Pierre HAMMES, Martin FAURE.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre février 18 h30, la Communauté de Communes du Pays des Écrins étant assemblée en session ordinaire, au Foyer Culturel de L'Argentière-La Bessée, après convocation légale du 18 février 2022, sous la Présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Président de la Communauté de Communes du Pays des Écrins.

Délibération présentée par : Cyrille DRUJON D'ASTROS.

- Vu la demande de subvention pour l'organisation du Trail « Le Sourire d'Aurore » pour l'année 2022.
- Vu l'avis favorable du Bureau Statutaire du 4 février 2022.

Le Président propose d'attribuer une subvention de 2 500 € pour l'organisation du Trail « Le Sourire d'Aurore ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'exposé du Président.
- Approuve l'octroi d'une subvention de 2 500 € à l'Association Athlé Trail en Argentiérois pour l'organisation du Trail « Le Sourire d'Aurore ».
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes pour le versement de la subvention.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président
Cyrille DRUJON D'ASTROS





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PAYS DES ECRINS (05)

Utilisateur : KIHAL Amelle

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DELIB4DU240222
Date de la décision :	2022-02-24 00:00:00+01
Objet :	Subvention 2022 au trail "Le Sourire d'Aurore".
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de compétences des communes
Identifiant unique :	005-240500462-20220224-DELIB4DU240222-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
005-240500462-20220224-DELIB4DU240222-DE-1-1_0.xml	text/xml	877
Nom original :		
SKM_C45822022513221.pdf	application/pdf	82181
Nom métier :		
99_DE-005-240500462-20220224-DELIB4DU240222-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	82181

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 février 2022 à 13h50min22s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 février 2022 à 13h50min22s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 février 2022 à 13h50min24s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 février 2022 à 13h50min32s	Reçu par le MI le 2022-02-25